

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
70 ELIZABETH II, 2021

Projet de loi 285

Loi proclamant la Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif

M^{me} D. Wai

Projet de loi de député

1^{re} lecture 29 avril 2021

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant la Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif

Préambule

Le secteur sans but lucratif de l'Ontario contribue d'une façon importante à la croissance économique, à l'innovation et à la création d'emplois. Animés par leur mission, les un million de professionnels de ce secteur sont des experts qui fournissent des solutions sociales, économiques et environnementales, tout particulièrement au niveau des communautés locales. Ils enrichissent de nombreux aspects de notre qualité de vie en faisant notamment la promotion de la santé mentale et physique, de l'équité sociale, de l'éducation, des arts, des sports, des loisirs, de l'environnement, du développement des enfants et des soins aux personnes âgées, pour n'en nommer que quelques-uns. Chaque année, ils rendent service à des millions d'Ontariens et d'Ontariennes aux quatre coins de la province.

Toutefois, même si le travail de ces professionnels est indispensable et héroïque au même titre que celui des agents de police, des pompiers et du personnel médical, il passe trop souvent inaperçu. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance remarquable des services essentiels fournis par le secteur sans but lucratif, qui repose sur le soutien financier dont il bénéficie et sur le bénévolat. Ce secteur mérite donc reconnaissance et hommages.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif

1 La troisième semaine d'octobre de chaque année est proclamée Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame la troisième semaine d'octobre de chaque année Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif.